COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-03-17

Séance du mardi 04 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi quatre juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

<u>Etaient présents</u>: Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Corentin LALLAU BAZIN, Virginie FREYNET TICHADOU, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN & Jérôme BROC & (11).

Michaël CHARMEAUX, arrivé à 19 h 48 mn, a pris part au vote à partir de la délibération n° 2024-03-17

<u>Etaient excusés</u>: Gaëtan DE GRACIA **pouvoir à** Virginie FREYNET TICHADOU, Emilie VELLETAZ **pouvoir à** Magali SEGARD & Françoise BOISSET (3).

Etaient absents: David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation: lundi 27 mai 2024.

Nombre de Conseillers en exercice: 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

BUDGET PRINCIPAL

OBJET: REPARATION DU VITRAIL DU FRONTON DE L'EGLISE MAINTIEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de réparation du vitrail du fronton de l'église, dont le coût prévisionnel s'élevait à 21 056.70 € HT, soit 25 268.04 € TTC, n'a pas été retenu pour la programmation 2024. Il propose donc de maintenir cette demande pour la prochaine programmation.

Ayant reçu un accord de démarrer les travaux par courriel en date du 28 juillet 2023, ces derniers ont été réalisés à la suite, pour un montant total de 39 147.70 € HT, soit 46 977.24 € TTC (facture JACQUET n° DG230714 du 30 novembre 2023).

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
		13

♦ **Décide** de solliciter à nouveau du Département, dans le cadre des différentes possibilités d'aides, une subvention la plus élevée possible, pour la réalisation de cette opération.

Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire, Michel GRANGE Le Maire, Alain COMBAZ